



# INFORMATION AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant dans le service des **Urgences Pédiatriques**.

Ceci n'est pas un lieu de consultation mais un service de soins spécialisés urgents.

Ici, les enfants sont vus par ordre de gravité et d'urgences médicales ; le délai d'attente n'est pas limité.

En l'absence de votre médecin, votre enfant peut être examiné par un médecin exerçant au Centre Médical d'Appui (CMA)\*, dans une maison médicale de garde (08.90.26.07.30), un réseau de médecins généralistes consultant à domicile ou SOS médecins (36.24)

**\*Prendre rendez-vous avec un médecin du CMA.**



**Une consultation injustifiée dans un service d'urgences peut entraîner un retard de prise en charge des enfants qui nécessitent des soins réellement urgents.**

**Pour une consultation non urgente, veuillez d'abord consulter votre médecin traitant ou votre pédiatre.**

Vous ne devez consulter aux urgences pédiatriques que si l'état de votre enfant vous paraît inquiétant.

Nous vous remercions de votre écoute et de votre participation au bon fonctionnement du service.

*L'équipe des Urgences Pédiatriques  
du Centre Hospitalier Rives de Seine*